

Société des officiers de la Confédération suisse

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **30 (1885)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gera-t-il, comment pourra-t-il gouverner, pourvoir à la subsistance de l'armée, battre monnaie au besoin ?

A-t-on songé à tout cela ? Si on y a songé, pourquoi n'a-t-on pas déjà travaillé à parer à cette éventualité ?

Que fait donc ce nombreux et brillant état-major fédéral auquel on ne refuse rien ?....

Alors, de toute cette situation, une seule chose surnagera ; le pays dévasté et ruiné, sans gouvernement et peut-être en anarchie, subissant le bon plaisir de l'envahisseur et nos destinées politiques horriblement compromises. Car il ne faut pas perdre de vue que la présence d'une armée étrangère chez nous y attirera infailliblement sa rivale et la Suisse servirait, selon l'expression vulgaire, de salle de bal aux belligérants.....

Je ne récrimine pas ; je ne surcharge nullement la couleur du tableau. Je dis tout haut ce que beaucoup d'hommes de bon sens pensent tout bas.

Où est le remède ? Quant à moi, je ne le vois que dans les fortifications. Je serais heureux qu'on en découvrit un autre.

Je vois poindre l'objection : Vous prêchez, me dira-t-on, l'économie et vous demandez précisément ce qui coûte le plus cher, des fortifications.

Voici ma réponse ; elle sera ma conclusion ;

D'abord il y a fortifications et fortifications. Il existe tel genre de travaux de défense qui pourraient nous suffire et qui seraient dans les prix abordables pour notre bourse.

Quel est l'homme ayant fait la nouvelle guerre, c'est-à-dire avec les armes nouvelles, osera présager à l'armée fédérale, qui n'a jamais vu le feu, des chances favorables contre une armée allemande ou française, si celle-là n'est pas abritée par des travaux ajoutés à nos défenses naturelles ?

Or, si l'inefficacité du rôle de l'armée, dans les conditions actuelles, nous est démontrée, nous n'avons qu'une chose à faire, ou la licencier ou la mettre en mesure de remplir sa tâche en plaçant quelques chances de son côté.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Assemblée générale de la section vaudoise en 1885.

Ainsi que nous l'avions annoncé en quelques lignes dans notre dernier numéro, la section vaudoise de la Société fédérale des officiers s'est réunie à Lausanne, les samedi 29 et dimanche 30 août dernier.

On se souvient que, dans la réunion des délégués de la section

qui eut lieu, à Lausanne, le 28 février de cette année, une discussion fort nourrie s'était engagée à l'occasion de la destination à donner à la somme de 500 fr. portée au budget pour les frais de l'assemblée générale de 1885. On avait proposé, comme travail militaire, des essais de télégraphie optique, une manœuvre de division simulée sur le terrain et une combinaison de ces deux propositions (voir numéro d'avril 1885 de la *Revue militaire suisse*). Le Comité, chargé par l'assemblée de trancher la question, a jugé, ainsi qu'il l'annonçait dans la circulaire qu'il a adressée aux membres de la section, que pour varier, dans la mesure du possible, le programme de ses réunions, il convenait de choisir pour cette année un autre genre d'exercice et il a, à cet effet, organisé un exercice de tir avec armes et munitions d'ordonnance. — Cette idée a, croyons-nous, été bien accueillie.

Samedi 29 août.

Le plan du tir admettait comme armes : la carabine, le fusil, le mousqueton et les deux revolvers d'ordonnance. — Voici d'ailleurs, en résumé, les dispositions prises quant aux distances et aux cibles, ainsi qu'aux conditions du tir.

Tir à la carabine, au fusil et au mousqueton. 7 cibles. Distance 300 mètres. *Bonnes cibles F et G.* Cible militaire n° I de 1.8 sur 1.8, divisée en 20 points. Le carton de 50 cm. divisé en 10 points. *Cibles N et O.* Tir de vitesse. Mannequin n° V de 1.8 sur 0.54, divisé en 4 points. Figure découpée d'un soldat debout. La cible restera visible pendant trente secondes. *Cibles tournantes H, I et J.* Même division que les bonnes cibles.

Tir au revolver d'ordonnance. 4 cibles. Distance 50 mètres. *Bonnes cibles A et B.* Même division que les bonnes cibles au fusil. *Cibles tournantes C et D.* Même division que les précédentes.

Règlement général. « A la distance de 300 mètres, les armes d'ordonnance seulement (carabines, fusils, mousquetons) seront admises aux mêmes conditions.

A la distance de 50 mètres, les deux revolvers d'ordonnance seront seuls admis, l'emploi de l'étui-crosse n'est pas autorisé.

Il sera prélevé pour les frais le vingt pour cent sur la recette totale du tir.

Les tireurs devront se conformer au règlement du tir, affiché au stand. Toute contestation sera réglée définitivement par le Comité du tir.

Les munitions seront vendues au prix de revient.

Des armes, ainsi que des capotes de soldat seront tenues à la disposition des tireurs.

Le tir sera interrompu de midi à 1 heure. »

Le tir était placé sous la direction de M. le capitaine-adjutant Ch. Vuagniaux.

Des prix en argenterie avaient été offerts par l'Etat de Vaud, par les sous-sections de Morges et de Vevey, par la société de tir au revolver du Vallon et par M. le lieutenant-colonel Gaulis. — De son côté, la société avait acquis des prix pour une somme totale de 713 francs.

Le Département militaire vaudois avait obligeamment mis à la disposition de la société les armes et le matériel de tir nécessaires, ainsi que des vareuses.

96 officiers ont participé au tir. — Il leur a été vendu :

349 passes pour les cibles tournantes ;

150 » » le tir de vitesse ;

351 » » le tir au revolver.

La carte de fête donnait droit à une passe de cinq coups aux bonnes cibles F et G et de six coups aux bonnes cibles A et B.

Voici la liste des premiers prix obtenus :

Fusil : 1. Léderrey, 1^{er} lieutenant, au Tronchet. — 2. Pinard, capitaine, Echallens. — 3. Brélaz, 1^{er} lieutenant, à Morges. — 4. Bron, capitaine, au Dézaley. — 5. Chenaux, 1^{er} lieutenant, à Gollion.

Revolver : 1. L'Eplattenier, lieutenant, Lausanne. — 2. Guillemain, lieutenant-colonel, Lausanne. — 3. Perrin, capitaine, Ouchy. — 4. Mercier, Ad., 1^{er} lieutenant, Lausanne. — 5. Chessex, E., lieutenant, Montreux.

Tir de vitesse : 1. Mercier, A., 1^{er} lieutenant, Lausanne. — 2. Kræmer, capitaine, Morges. — 3. Koch, 1^{er} lieutenant, Lausanne. — 4. Rossier, 1^{er} lieutenant, id. — 5. Vetterli, lieutenant, idem.

Prime pour le plus grand nombre de points.

Fusil : 1. Puenzieux, major, à Clarens. — 2. Duc, 1^{er} lieutenant, à Granges. — 3. Kohler, J., lieutenant, à Lausanne. — 4. Jaccottet, P., capitaine, id.

Revolver : 1. Vautier, David, lieutenant, Grandson. — 2. Bonnard, Ed., lieutenant, Lausanne. — 3. Faillettaz, H., lieutenant, idem.

Après le tir, une soirée familière réunit MM. les officiers par-

ticipant à la fête au cercle de Beau-Séjour, où un concert offert par l'*Union instrumentale* obtint un légitime succès. Il est seulement à regretter que la pluie ait empêché d'illuminer le jardin, ainsi qu'on se proposait de le faire.

Dimanche 30 août.

A 9 1/2 heures du matin, s'ouvrait à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle du Conseil communal, l'assemblée générale de la section vaudoise, dont le Comité est actuellement composé de :

MM. A. Colomb, major d'infanterie, président ;
Favey, lieutenant-colonel à l'état-major ;
Ch. Vuagniaux, capitaine-adjutant ;
Vuichoud, capitaine d'artillerie ;
Virieux, capitaine d'administration.

M. le major Colomb présidait l'assemblée, composée de cinquante officiers.

Voici l'ordre du jour adopté :

1. Rapport du Comité sur la marche de la section.
2. Rapport du jury sur les travaux présentés au concours.
3. Eventuellement, étude d'une question militaire.
4. Désignation du lieu de réunion pour 1886.
5. Propositions individuelles.

Après adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 août 1884, M. le président a donné lecture du rapport du Comité sur la marche de la section vaudoise pendant le dernier exercice. Ce rapport a été adopté sans modification. Nous en donnons plus loin le texte. — A l'occasion de la discussion de ce rapport, M. le colonel-divisionnaire Ceresole a fait observer que la commission chargée de l'étude de la décoration des casernes de la Pontaise, n'a pas compris qu'elle dût aussi faire exécuter les travaux y relatifs. En présentant son projet, cette commission a pensé que sa mission était terminée.

M. le major Secretan a donné lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de cette question. Il a fourni des renseignements sur le projet de décoration intérieure des casernes et annoncé que le Département militaire vaudois a donné son approbation à ce projet. La commission espère que les travaux, dont le coût est évalué à 4000 francs, pourront être prochainement entrepris. — L'assemblée a chargé la commission de pourvoir à l'exécution des travaux, le Comité cantonal devant au préalable procurer les fonds nécessaires.

M. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie, a présenté ensuite le rapport du jury chargé d'apprécier les travaux de concours. Un seul travail a été présenté. Il a pour auteur M. le capitaine d'artillerie G. Rochat, à Lausanne, et est intitulé : *La question de l'aérostation militaire*. Ce mémoire a obtenu les éloges du jury, qui désire d'ailleurs le voir publier et engage la société à suivre la question traitée par M. le capitaine Rochat. Un prix de 60 francs a été décerné à ce travail. — Le jury ajoute que la faible participation au concours est regrettable. Il fait des vœux pour que les officiers qui auront à remplir la même tâche l'année prochaine soient beaucoup plus chargés de travail et que la société, après un repos bien mérité du reste, reprenne l'activité si productive qui, pendant longtemps, l'a fait remarquer d'une manière spéciale et parfois même fort brillante.

Après avoir décidé de laisser à la prochaine assemblée des délégués le soin de fixer l'époque et le lieu de la réunion générale de 1886, l'assemblée a levé la séance à 10 1/2 heures.

La fête s'est terminée par un banquet au Casino-Théâtre, auquel assistaient environ 120 officiers. Les salles du premier étage avaient été à cet effet décorées de drapeaux, de trophées et d'écussons. MM. les colonels-divisionnaires Lecomte et Ceresole assistaient au banquet, ainsi que M. le syndic de Lausanne. M. le chef du Département militaire vaudois s'était fait excuser. — MM. L. Favre, major d'infanterie, Viollier, capitaine, et Bastard, 1^{er} lieutenant, représentaient la section de Genève.

D'excellents discours ont été prononcés. Nous citerons ceux de M. le major Colomb, président de la section vaudoise, qui a porté le toast à la patrie ; de MM. les colonels-divisionnaires Ceresole et Lecomte, de M. le syndic Cuénoud, de MM. le colonel Lochmann, les majors Favre, de Genève, Secretan et Grenier, le capitaine Colombi, qui a parlé en italien, le lieutenant-colonel Métraux. M. le capitaine-adjutant de Meuron fonctionnait comme major de table.

Un excellent vin d'honneur, offert au dessert par M. le syndic au nom de la Municipalité de Lausanne, reçut le meilleur accueil et contribua à maintenir l'entrain. Le banquet ne se termina que vers cinq heures. Les officiers n'habitant pas Lausanne partirent par les trains du soir.

En résumé, la fête de 1885 de la section vaudoise a bien réussi et on ne peut que remercier le Comité qui l'a organisée pour le soin avec lequel il a rempli sa tâche. — Espérons que

l'année prochaine verra une réunion encore plus nombreuse des officiers vaudois et de leurs camarades des cantons voisins et que le ciel daignera abandonner à cette occasion le manteau gris qu'il avait cru devoir revêtir pour la fête de cette année.

*Rapport du Comité sur la marche de la section vaudoise
de l'exercice de 1884-85.*

Messieurs et chers camarades,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de votre Comité sur la marche de la société depuis la dernière assemblée générale à Ste-Croix en 1884.

Votre Comité, qui a eu de nombreuses séances pour liquider les affaires courantes de la section, a eu le regret de constater la démission de MM. les capitaines de Cérenville et Rochat. En acceptant leur démission, nous avons tenu à exprimer à ces officiers notre reconnaissance pour le concours dévoué dont ils ont fait preuve pendant leur passage dans le Comité. Ils ont été remplacés par MM. Virieux, capitaine d'administration, et Vuichoud, capitaine d'artillerie.

L'année dernière, la société comptait 436 membres. Ce chiffre s'élevait au mois de février 1885 à 447. Nous espérons que le nombre des membres ira en augmentant.

D'après les comptes de 1884, admis par la dernière assemblée des délégués, le solde actif est de 884 fr. 12 c. La dite assemblée a fixé la contribution annuelle à 3 fr. 50.

Votre Comité avait été chargé par les délégués des districts et des sous-sections d'organiser cette année une manœuvre de division simulée sur le terrain, ainsi que l'ont fait en 1884 les officiers de la VIII^e division, cette manœuvre devant coïncider avec l'assemblée générale. Nous en avons conféré avec les officiers auxquels auraient incombé le commandement. Ensuite de cet entretien et malgré tout notre désir d'encourager de semblables manœuvres, nous avons dû y renoncer pour cette année. Afin de varier le programme de nos réunions, nous avons décidé, d'accord avec la sous-section de Lausanne, l'organisation d'un tir avec armes et munitions d'ordonnance, tir semblable à celui qui a eu lieu à Morges en 1881 et qui a laissé d'excellents souvenirs. Nous savions d'avance que nos camarades de Lausanne nous réserveraient un accueil cordial et nous sommes certains que vous ne regretterez pas le changement apporté par votre Comité.

Les six sous-sections ont présenté des rapports écrits à l'assemblée des délégués sur leur activité pendant l'année écoulée. Dans la plupart des sous-sections, des conférences militaires ont été faites et des sujets divers ont été étudiés.

Suivant l'usage, nous avons soumis aux sous-sections, pour étude, 11 sujets de concours. Un seul mémoire nous est parvenu et a été remis à un jury composé de MM. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie, le lieutenant-colonel Delarageaz et le major Guiguer de Prangins. Le travail soumis à leur examen est celui sur « l'aérostation militaire ». Dans le cours de cette séance, il vous sera donné connaissance du rapport du jury.

Nous regrettons cette tendance qui se manifeste de plus en plus dans quelques sous-sections, de ne pas mettre à l'étude ces sujets. Le travail des commissions ou individuel a ce grand avantage d'obliger les officiers chargés de traiter une question, de l'étudier, d'en rechercher les avantages, de signaler ses points défectueux, d'en faire en quelque sorte une étude approfondie. Or, ces rapports provoquant généralement une discussion au sein des sous-sections, contribuent à favoriser le développement des connaissances militaires chez les officiers. Cette espèce d'instruction mutuelle devrait être beaucoup plus pratiquée par les sous-sections.

Nous remercions les officiers dévoués qui, pendant l'année écoulée, ont bien voulu donner des conférences dans différentes sous-sections.

Votre Comité tient à rappeler que le but de notre société est de contribuer à faire progresser ses membres dans les connaissances militaires et que c'est pour y parvenir que, chaque année, des sujets militaires sont mis au concours, que les mémoires présentés sont publiés par la *Revue militaire* ou distribués à chacun de vous, que des reconnaissances sont organisées et qu'aujourd'hui même un tir et une assemblée générale nous réunit. Les moyens de stimuler le zèle et l'activité militaire dans certaines parties du canton ont fait l'objet d'une discussion intéressante à la dernière assemblée des délégués¹. Votre Comité s'occupe activement de cette question.

En dehors des questions mises à l'étude par nous, il est bon de rappeler que le Comité central a mis trois questions au concours et que le délai pour la remise des travaux expire le 1^{er} mars 1886. Les mémoires devront être transmis au Comité cantonal avant le 20 février.

Une réunion des délégués des sociétés cantonales et divisionnaires a eu lieu le 18 janvier 1885, à Lucerne. La section vaudoise qui devait envoyer 9 délégués a été représentée par 7 de ses membres. Nous tenons à faire remarquer en passant que la désignation de ces délégués donne un travail considérable au Comité par suite des refus nombreux et de la correspondance qui en est la conséquence.

Cette réunion était motivée par la fixation du budget pour 1885 et

¹ Voir numéro d'avril 1885 de la *Revue militaire suisse*.

1886 et par des questions mises à l'étude. D'après le budget établi par le Comité central, la fortune de la société, qui était en 1883 de fr. 45,941 devait descendre en 1886 à fr. 37,368. Nous avons cru devoir attirer l'attention du Comité central fédéral sur ce fait anormal et sur l'avantage qu'il y avait à conserver intact ce capital amassé dès la fondation de la société. Nous avons constaté avec plaisir que cette opinion était aussi celle de la plupart des officiers présents à l'assemblée de Lucerne, aussi a-t-elle été adoptée.

Différentes questions ont été traitées et admises par cette assemblée. Le procès-verbal dépose sur le bureau à la disposition de chacun de vous ¹.

La commission spéciale que nous avons chargée d'étudier, de concert avec les autorités militaires de Vaud, Genève et Valais, un projet de décoration intérieure des casernes de Lausanne, décoration destinée à rappeler des faits glorieux et des maximes empruntées aux grands écrivains militaires, a terminé son travail et l'a fait parvenir à notre comité dans le courant de l'hiver dernier. Le devis s'élève à fr. 4300. Le Comité s'occupera incessamment de recueillir ces fonds et il a laissé à la commission sus-désignée le soin de cette décoration intérieure. Une communication vous sera faite dans un instant à ce sujet.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans rappeler l'aimable réception de nos camarades de Ste-Croix l'année dernière. Nous les remercions de leur accueil cordial et sympathique, qui a laissé le meilleur souvenir à tous ceux qui ont assisté à cette fête.

Tonkin.

ÉCHAUFFOURÉE DE HUÉ.

Voici le rapport du commandant en chef du corps du Tonkin sur l'échauffourée de la nuit du 4 au 5 juillet et la prise de la citadelle de Hué.

Le général en chef avec une escorte d'honneur (un bataillon de zouaves et une compagnie chasseurs à pied) débarquait à onze heures du matin, le 2 juillet, à Thuan-An ; il y était reçu par notre chargé d'affaires et deux ministres du roi d'Annam. A trois heures, le même jour, il entra à Hué, où son arrivée était annoncée par le canon français et le canon annamite. Les pourparlers pour la remise en audience solennelle des lettres de créances dont il était porteur avaient été engagés immédiatement. Mais les négocia-

¹ Ce procès-verbal a été publié dans le numéro de février 1885 de la *Revue militaire suisse*.